



## Assemblée

Distr. générale  
28 avril 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-deuxième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2016

## **Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom du Centre africain de développement minier, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins**

### **Note du Secrétariat**

1. Le 2 mai 2016, le Centre africain de développement minier a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander l'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de la lettre et les renseignements complémentaires fournis par le demandeur figurent dans les annexes I et II de la présente note.

2. À l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée, il est prévu que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article prévoient en outre que les observateurs visés à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du Président et après approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par les observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



## Annexe I

### **Lettre datée du 2 mai 2016, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par le Coordonnateur par intérim et Conseiller principal de la gouvernance du secteur minier, Kojo Busia, et le Chef du groupe de l'information géologique et minérale, Kaiser de Souza, du Centre africain de développement minier**

Le Centre africain de développement minier a l'honneur de demander à ce que le statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins lui soit octroyé par l'Assemblée, en vertu de l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Le Centre a été créé à la Conférence des ministres africains chargés du développement des ressources minières et des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, afin de fournir un appui technique et stratégique à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de son plan d'action.

La Vision africaine des mines vise à favoriser une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique généralisé ». L'objectif du Centre est de se positionner au mieux pour aider les États membres de l'Union africaine à mettre la Vision en œuvre.

Le programme du Centre est axé sur les domaines d'activité suivants : politiques et délivrance des permis; systèmes d'informations sur la géologie et l'extraction minière; gouvernance et participation; activité minière artisanale et à petite échelle; liens, investissements et diversification; renforcement des capacités institutionnelles et humaines; et communication et sensibilisation.

Le Centre est :

- a) Un centre d'information unique sur les meilleures pratiques en matière de politique et de gestion durables de l'exploitation minière et sur le partage de l'information et la constitution de réseaux, dont l'objectif est de promouvoir des pratiques d'exploitation minière et un développement durables;
- b) Un espace où l'ensemble des pays, des parties prenantes et des donateurs du continent peuvent examiner de nouveaux moyens d'accroître la contribution de l'exploitation minière au développement durable et à la réduction de la pauvreté en Afrique;
- c) Un point de contact pour recenser les besoins des États membres en matière de gestion du secteur minier et pour fournir le savoir-faire nécessaire;
- d) Une source de compétences techniques destinées à aider les pays africains à gérer le secteur minier de façon responsable et durable;
- e) Un centre de recherche destiné à encourager les pays africains à harmoniser leur politique en matière d'exploitation minière.

Le Centre considère que les ressources des grands fonds marins représentent un potentiel économique grandissant. Convaincu que son admission au statut d'observateur non gouvernemental auprès de l'Autorité internationale des fonds marins serait également bénéfique pour l'Autorité, les États patronnants et les contractants, le Centre africain de développement minier prie respectueusement l'Assemblée de souscrire à la présente demande.

Le Coordonnateur par intérim du Centre africain  
de développement minier et Conseiller principal  
de la gouvernance du secteur minier  
(*Signé*) Kojo **Busia**

Le Chef du Groupe de l'information  
géologique et minérale  
(*Signé*) Kaiser G. **de Souza**

## Annexe II

### **Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins**

**1. Nom de l'organisation**

Centre africain de développement minier

**2. Adresse**

Commission économique pour l'Afrique  
PO Box 3001  
Addis-Abeba  
Éthiopie

**3. Nom et adresse des représentants principaux proposés**

*Coordonnateur par intérim du Centre africain de développement minier*  
Kojo Busia

Conseiller principal de la gouvernance du secteur minier  
Centre africain de développement minier  
Commission économique pour l'Afrique  
Courriel : KBusia@uneca.org

*Expert en exploitation minière des grands fonds marins*

Kaiser G. de Souza  
Chef du Groupe d'information géologique et minérale  
Centre africain de développement minier  
Commission économique pour l'Afrique  
Courriel : KSouza@uneca.org

**4. Objectifs du Centre africain de développement minier**

Le Centre a été créé à la Conférence des ministres africains chargés du développement des ressources minières et des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour appuyer la coordination et la mise en œuvre de la Vision africaine des mines. Il a pour mission principale de collaborer avec les États membres de l'Union africaine et leurs organisations nationales et régionales, dont la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et son Agence de planification et de coordination, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales, pour donner aux ressources minérales un rôle transformateur accru dans le développement du continent en renforçant les liens économiques et sociaux, afin qu'elles contribuent à lutter contre la pauvreté persistante et à favoriser le développement, jusqu'ici limité.

Le Centre aide les pays à mettre en œuvre la Vision africaine des mines en facilitant l'application du Guide sur la Vision nationale des mines dans le cadre d'un processus participatif, à déterminer les attentes des gouvernements, des entreprises, des communautés et de la société civile en ce qui concerne les minéraux, leur extraction et leur utilisation et à évaluer les retombées positives de ces activités sur la société et sur le développement dans son ensemble.

La Vision nationale des mines est un moyen, pour le Centre, d'associer au secteur des sciences de la terre les secteurs de l'agriculture, de l'infrastructure, des

industries manufacturières pour examiner les grandes questions de développement. En outre, la concrétisation d'une vision nationale des mines se fait au plus haut niveau de l'État et offre à la communauté des sciences de la terre l'occasion d'évoquer aux pouvoirs publics les principaux problèmes relatifs aux fonctions des sciences de la terre. À ce titre, elle expose le rôle des organisations d'étude géologique, des universités et d'autres organismes, ainsi que les questions relatives au financement, à la rétention du personnel, aux lacunes à combler en matière de données et aux arrangements concernant la fonction des sciences de la terre au sein de l'administration.

Pour que la Vision africaine des mines épouse leur vision nationale du développement, les États membres doivent promouvoir et mettre en œuvre un nouveau paradigme qui fixe les objectifs à atteindre à moyen et à long terme en matière de transformation structurelle de l'économie de croissance inclusive.

## 5. Historique

Les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique ont adopté la Vision africaine des mines dans l'objectif de parvenir à long terme, à une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique généralisé ». C'est le mécanisme que le continent a mis au point pour mettre fin à une situation paradoxale, où la pauvreté est généralisée en dépit de la grande richesse des ressources minérales.

La Vision africaine des mines est une stratégie qui entend intégrer le secteur minier africain au développement économique et social généralisé du continent et lutter ainsi contre la pauvreté persistante et le sous-développement. Elle vise non seulement à tenter de rapprocher le secteur des activités économiques et sociales modernes, mais également à garantir à toutes les parties prenantes des résultats positifs.

À sa première session ordinaire, outre la Vision africaine des mines, la Conférence des ministres africains chargés du développement des ressources minières a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en valeur et la gestion des ressources minérales africaines, dans laquelle les ministres ont réaffirmé leur détermination d'exploiter et de gérer de façon prudente, transparente et efficace les ressources minérales africaines afin d'atteindre objectifs du Millénaire pour le développement, d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à un développement socioéconomique rapide, durable et généralisé. En 2009, l'Union africaine a fait siennes la Vision et la Déclaration et a prié la Conférence d'élaborer un plan d'action concret pour appliquer la Vision.

Celui-ci a été adopté lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba en décembre 2011 et, dans la Déclaration d'Addis-Abeba, intitulée « Pour préparer un avenir durable pour l'industrie extractive africaine : de la vision à l'action », les ministres l'ont désigné comme l'instrument grâce auquel le continent africain développera et gèrera de façon prudente, transparente et efficace ses ressources minérales pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement socioéconomique durable et généralisé. Les ministres ont ensuite approuvé la création d'un centre de développement des ressources minérales, chargé d'apporter un appui technique et stratégique à l'Union africaine et au NEPAD, aux

communautés économiques régionales et aux États membres afin de les aider à mettre en œuvre le Plan d'action et, partant, la Vision africaine des mines. Ils ont invité les partenaires de développement à appuyer les activités du centre proposé.

En juillet 2012, le Conseil exécutif de l'Union africaine a fait siennes les conclusions de la deuxième session ordinaire dans sa décision EX.CL/Dec.714 (XXI). Il a prié la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD d'agir en collaboration avec les communautés économiques régionales, la CEA et la Banque africaine de développement pour présenter à l'Assemblée, tous les deux ans, des rapports d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Les décisions susmentionnées énoncent des mandats solides pour mettre en œuvre la Vision africaine des mines et créer le Centre africain de développement des mines.

## **6. Structure**

Le Centre africain de développement minier est le facilitateur idéal qui permettra aux États membres de l'Union africaine de concrétiser la Vision africaine des mines. Le Centre était à l'origine un projet lancé sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et mis en œuvre en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement.

En vertu de la décision prise lors de la première session extraordinaire de la Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et énergétiques, tenue à Livingstone (Zambie), du 22 au 26 novembre 2014, le Centre africain de développement minier devrait devenir une institution spécialisée de l'Union africaine chargée de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique.

Les travaux du Centre africain de développement minier se sont articulés autour de sept domaines d'activités, tous issus du plan d'action, à savoir :

### *Domaine d'activité 1 : politiques et délivrance de permis*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Renforcement de la capacité d'élaboration de politiques dans le domaine des ressources minérales et de la compréhension de la chaîne de valorisation;
- b) Augmentation du rôle du secteur minier africain dans la réalisation des objectifs de développement économique;
- c) Accroissement de part des revenus miniers qui revient aux pays africains tout au long d'un projet.

### *Domaine d'activité 2 : systèmes d'informations sur la géologie et l'exploitation minière*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Renforcement des capacités de prise de décisions concernant la gestion du secteur minier, et d'autres secteurs nécessitant des informations géospatiales;

b) Extension de la capacité nationale et régionale de gestion des informations géologiques et géospatiales en vue d'atteindre des objectifs de développement plus ambitieux.

*Domaine d'activité 3 : gouvernance et participation*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Renforcement de la capacité des parties prenantes de participer pleinement aux dispositifs de gouvernance;
- b) Amélioration de la prise de décisions relative au secteur minier, afin de la rendre plus équilibrée et plus équitable;
- c) Respect accru des droits de l'homme dans le secteur minier en Afrique;
- d) Amélioration de la gestion sociale et environnementale du secteur minier en Afrique.

*Domaine d'activité 4 : activité minière artisanale et à petite échelle*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Consolidation de la viabilité et de la durabilité de l'activité minière artisanale et à petite échelle;
- b) Renforcement des capacités des exploitants miniers de type artisanal et à petite échelle;
- c) Diminution des effets néfastes de l'activité minière artisanale et à petite échelle sur l'environnement, la santé et la qualité de vie.

*Domaine d'activité 5 : liens, investissements et diversification*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Accroissement du financement de la recherche-développement par le secteur privé, afin de générer davantage de connaissances;
- b) Renforcement de la capacité de planification des pouvoirs publics en vue de mettre en œuvre un développement intégré et de recenser les liens économiques entre le secteur minier et les autres secteurs de l'économie;
- c) Amélioration de l'accessibilité à l'échelle nationale au financement des investissements, ce qui stimule la création de richesses ainsi que l'appropriation par la population;
- d) Intégration des infrastructures minières et de l'aménagement du territoire en Afrique, ce qui engendrera des avantages économiques et sociaux directs et indirects plus importants;
- e) Renforcement de l'harmonisation transfrontière de la planification des infrastructures et des cadres réglementaires relatifs aux activités minières.

*Domaine d'activité 6 : capacités institutionnelles et humaines*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Renforcement accru des compétences du secteur minier et de leur compétitivité;
- b) Renforcement de la capacité des parties prenantes de prendre des décisions concernant différents aspects de la chaîne de valorisation;
- c) Harmonisation des résultats du système éducatif et de formation avec les objectifs de développement économique et social de la Vision africaine des mines;
- d) Libre circulation des compétences dans la région grâce à l'accessibilité et à l'accréditation des établissements d'éducation et de formation.

*Domaine d'activité 7 : communication et sensibilisation*

Les résultats attendus sont les suivants :

- a) Meilleure connaissance et compréhension de la Vision africaine des mines et des activités du Centre africain de développement minier, ainsi que du rôle de ces activités dans la transformation économique et sociale des pays miniers africains;
- b) Renforcement de la capacité des parties prenantes de prendre des décisions concernant les différents aspects de la chaîne de valorisation;
- c) Renforcement de l'acceptation et de l'appropriation de la Vision africaine des mines et des activités du Centre africain de développement minier par toutes les parties prenantes des pays miniers africains;
- d) Amélioration de l'accès à l'information et de la présentation des connaissances, ce qui permet d'améliorer l'analyse et la prise de décisions.

**7. Partenaires et personnel du Centre africain de développement minier**

Les différentes activités menées par le Centre africain de développement minier nécessitent un très vaste éventail de compétences et de nombreux partenariats. La plupart des activités répertoriées ne peuvent pas être mises en œuvre exclusivement par le Centre. Une composante essentielle du mandat du Centre consiste, par conséquent, à coordonner les compétences des différentes organisations, compte tenu de leur avantage comparatif, et à les mettre à la disposition des États membres de l'Union africaine. Des partenariats préliminaires indicatifs ont été recensés pour les différents domaines d'activités du Centre, sur la base de consultations auprès des parties prenantes. Le Centre développe des modes de collaboration très variés avec ses partenaires, qui concernent notamment le financement, la recherche conjointe, le détachement de personnel, les partenariats en matière de renforcement des capacités, d'éducation et de formation. Il est essentiel que toutes les activités menées en collaboration avec d'autres parties prenantes respectent la Vision africaine des mines et que le Centre conserve ses prérogatives et garde le contrôle de ses activités.

Les principaux partenaires du Centre sont la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le PNUD et la Commission économique pour l'Afrique, qui apporteront également un appui opérationnel en leur nom propre.

À titre collectif, le personnel du Centre cumule plus de 100 ans d'expérience professionnelle dans le secteur minier, les membres du personnel ont vécu et



travaillé dans les cinq régions d’Afrique, en Asie du Sud-Est, en Australasie, dans les Caraïbes, en Europe centrale et occidentale, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

En plus de parler des douzaines de langues locales et de lingua franca, le personnel du Centre maîtrise sept langues nationales officielles d’Afrique (l’amharique, le chewa, l’anglais, le français, le portugais, l’espagnol, le swahili et l’akuapem-twi). Il participe à des activités ciblées et systématiques visant à renforcer la mise en œuvre de la Vision africaine des mines dans les pays d’Afrique centrale, d’Afrique de l’Est, de l’Ouest et d’Afrique australe, ainsi qu’à l’échelle mondiale, tirant parti des possibilités en dépit de la baisse du cours des produits de base.

Le personnel du Centre est composé d’experts internationaux représentant diverses nations de l’Océanie et de cinq des sept continents du monde.

## 8. Activités récentes

Les activités récentes du Centre africain de développement minier visent à promouvoir l’institutionnalisation de la Vision africaine des mines dans la gestion du secteur minier. Le Centre est présent dans plus de 24 pays, soit près de la moitié des États membres de l’Union africaine, auprès de quatre communautés économiques régionales de l’Union africaine, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et auprès de certaines initiatives mondiales importantes. Les principales activités du Centre sont entre autres les suivantes :

- a) Politiques et délivrance de permis;
  - i) Progrès effectués dans le cadre de l’élaboration d’un nouveau projet de loi sur le secteur minier au Lesotho;
  - ii) Examen du cadre réglementaire et politique des six pays de la Communauté d’Afrique de l’Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda);
  - iii) Valorisation de la Foire régionale du partage sur l’égalité des sexes dans les industries extractives : renforcer les bonnes pratiques dans le secteur des industries extractives en Afrique;
- b) Systèmes d’informations sur la géologie et l’exploitation minière :
  - i) Réalisation d’un examen documentaire des capacités et des lacunes des services d’études géologiques en Afrique;
  - ii) Élaboration d’une stratégie relative aux systèmes d’informations sur la géologie et les minéraux en vue de renforcer l’établissement, la gestion et la diffusion des informations géologiques et minières en Afrique;
  - iii) Participation aux débats relatifs à l’élaboration du code minier de l’Autorité internationale des fonds marins qui réglera l’exploitation des ressources minérales dans la Zone internationale des fonds marins;
  - iv) Fourniture d’assistance technique dans le cadre de l’élaboration du manuel d’orientations intitulé *L’économie bleue de l’Afrique* et coparrainage de ce manuel;

- v) Évaluation de la capacité technique du Centre africain sur les ressources minérales et les géosciences et de son aptitude à jouer un rôle de centre d'excellence pour la mise en œuvre des projets et des activités menés dans le cadre de la Vision africaine des mines;
- c) Gouvernance et participation :
  - i) Mise en œuvre de la Vision nationale des mines dans huit pays (Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Niger et Sierra Leone);
  - ii) Appui au programme d'enrichissement des minerais du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, au moyen d'une étude sur l'enrichissement lancée dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (15 États membres);
  - iii) Recensement des compétences de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le secteur minier;
  - iv) Collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques afin d'apporter une assistance technique en vue de l'harmonisation des politiques relatives à l'activité minière artisanale et à petite échelle dans la sous-région (12 États membres);
  - v) Élaboration d'un programme adapté pour l'école régionale des mines de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, implantée dans le futur centre d'excellence africain (8 États membres);
  - vi) Établissement d'études sur l'examen des orientations de la Communauté d'Afrique de l'Est relatives au profil des pays en matière d'activité minière artisanale et à petite échelle; renforcement des capacités; création de réseaux de praticiens et de savoir, comme par exemple un forum d'organisations de la société civile et une chambre africaine des mines;
  - vii) Appui à l'établissement d'un atlas de la législation minière en Afrique;
  - viii) Collaboration à la mise en œuvre de l'initiative « Renforcer l'assistance à la négociation de contrats complexes » du Groupe des Sept;
  - ix) Soutien du dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles de l'OCDE;
  - x) Participation à l'Initiative africaine de géoscience sur les ressources minérales;
  - xi) Renforcement des réseaux de praticiens au moyen de l'accord en cours d'élaboration avec le secteur privé dans le cadre de la Vision nationale des mines;
- d) Activité minière artisanale et à petite échelle : recherches sur l'environnement et diffusion de ces recherches dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision nationale des mines, à partir des activités réalisées sur le terrain, de la collecte et de l'analyse des données établissant les caractéristiques de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans 16 pays;
- e) Liens, investissements et diversification :

- i) Établissement d'études et de rapports sur les difficultés et les perspectives relatives à l'utilisation des liens potentiels existant le long de la chaîne de valorisation des ressources minérales au Botswana, au Ghana, au Kenya, en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie;
- ii) Élaboration d'une proposition technique sur la collaboration avec le secteur privé, aux fins de l'ouverture des industries extractives aux différentes parties prenantes et de la constitution d'une chaîne de valorisation durable;
- iii) Établissement d'une étude sur le thème : « effets des flux financiers illicites sur la mobilisation des ressources nationales : optimiser les revenus issus des ressources minérales de l'Afrique »;
- iv) Établissement d'un rapport sur l'industrie extractive, fondé sur deux études de cas : le secteur du ciment au Nigéria et le secteur des ressources minérales en Afrique du Sud;
- v) Contribution à la Stratégie africaine sur les produits de base;
- vi) Élaboration d'une taxinomie innovante et novatrice des ressources minérales fondée sur leur potentiel en matière de liens et de diversification;
- f) Capacités institutionnelles et humaines;
  - i) Appui à un projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif aux négociations de marchés dans l'industrie extractive, ciblé sur cinq pays (Congo, Guinée équatoriale, Malawi, Niger et Tchad);
  - ii) Collaboration avec différentes parties prenantes afin d'harmoniser les initiatives mondiales avec les principes de la Vision nationale des mines, et en particulier l'initiative « Renforcer l'assistance à la négociation de contrats complexes » du Groupe des Sept;
  - iii) Renforcement de l'assistance technique aux pays africains riches en ressources;
  - iv) Collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- g) Communication et sensibilisation :
  - i) Aide au Gouvernement du Lesotho aux fins de l'établissement de la version définitive d'une politique générale sur les ressources minérales et les industries extractives, conforme à la Vision nationale des mines;
  - ii) Participation à l'élaboration des Résolutions de Kampala sur l'industrie manufacturière, adoptées lors du premier Sommet sur l'industrie manufacturière, accueilli par le Gouvernement ougandais en septembre 2015;
  - iii) Allocution liminaire du Commissaire de l'Union africaine sur la valorisation des ressources pétrolières et minérales par la coopération régionale, prononcée lors du premier Forum de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les mines et le pétrole, tenu au Ghana en octobre 2015;
  - iv) Exposé sur le rôle de la Vision africaine des mines dans le renforcement de l'égalité des sexes dans le secteur minier, présenté lors de la Foire régionale du partage tenue à Nairobi en octobre 2015;

v) Accord avec des responsables du secteur privé en Afrique, conclu en octobre 2015 dans le cadre de la Vision africaine des mines; assistance technique à la Sierra Leone dans le contexte de ses nouvelles orientations relatives aux ressources minérales, décembre 2015.

**9. Analyse descriptive de la concordance des objectifs du Centre africain de développement minier avec ceux de l'Autorité internationale des fonds marins, eu égard notamment à la contribution qui peut être apportée au progrès de l'Autorité**

Les principaux domaines d'activité du Centre sont les suivants : politiques et délivrance des permis; systèmes d'informations sur la géologie et l'exploitation minière; gouvernance et participation; activité minière artisanale et à petite échelle; liens, investissements et diversification; capacités institutionnelles et humaines; et communication et sensibilisation. Ces domaines d'activités sont étroitement liés au mandat de l'Autorité internationale des fonds marins en matière d'exploitation durable des ressources minérales dans la Zone internationale des fonds marins.

Eu égard à l'appui en matière de création d'un cadre de gouvernance relatif à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins en Afrique :

a) Le Centre africain de développement minier, centre d'excellence, peut contribuer aux travaux de l'Autorité relatifs à l'élaboration et à l'examen du cadre réglementaire et politique régissant l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, notamment du régime fiscal et juridique et de la réglementation et de la gestion environnementales;

b) Grâce à son expérience, le Centre africain de développement minier peut également participer à l'élaboration de stratégies visant à faciliter le renforcement de la production, de la gestion et de la diffusion des informations environnementales, géologiques et des informations relatives aux ressources minérales, ainsi qu'à l'évaluation de la capacité technique des pays africains dans le cadre de leur participation aux travaux de l'Autorité;

c) Le Centre se propose d'employer ses compétences techniques pour encourager les États africains à tirer parti des avantages économiques de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, en vue d'accroître les ressources nationales et de bénéficier des liens et de la diversification potentiels tout au long de la chaîne de valorisation des ressources minérales. Ces travaux pourront prendre la forme d'études, de formations et du renforcement des capacités dans le contexte de l'économie bleue.